



## Appel à la mobilisation

### pour notre Restaurant Inter-Administratif

**Chères, Chers collègues**

Nous avons su nous mobiliser dans le passé pour que nos ministères mènent une politique sociale et de solidarité envers les personnels dans de nombreux domaines. Ces politiques, que d'aucuns considèrent comme « coûteuses », sont largement remises en cause en ce moment. Le restaurant inter-administratif de la Cité fait partie de ces acquis sociaux qui nous sont si utiles aujourd'hui et il est en danger à plusieurs titres.

#### Le saviez-vous ?

Notre restaurant a connu des avancées importantes en 2018. En effet, il est aujourd'hui géré directement par l'association, avec les personnels compétents et accueillants qui sont ses salariés. Les produits proviennent massivement des circuits courts et sont préparés sur place, y compris les desserts et pâtisseries. L'amélioration de la qualité des repas est indéniable et reconnue par tous les utilisateurs du restaurant à un coût qui reste modeste.

Ainsi, au-delà de notre confort de restauration au travail, nous participons au développement de l'agriculture de nos terroirs, au maintien d'emplois locaux non délocalisables et au combat contre « la mal bouffe ».

#### Se réapproprier notre restaurant inter-administratif, c'est la meilleure façon de le défendre !

Depuis la rentrée, notre restaurant a ré-ouvert avec des conditions sanitaires strictes, mais trop peu d'entre nous allons y manger, ce qui le met en danger. La crise sanitaire et le développement du télétravail qui ont fait chuter le nombre de repas peuvent avoir plusieurs conséquences :

- la fragilisation de la structure associative du RIA et sa pérennité ;
- la menace sur l'emploi des salariés de l'association ;
- la suppression de notre restaurant dans le cadre de la future cité administrative !

C'est pourquoi nous avons envoyé un courrier unitaire à nos directions respectives pour leur demander d'augmenter significativement leur contribution financière dans le cadre de la crise Covid mais aussi de façon pérenne. Vous le trouverez au verso. En outre, la bataille se poursuit pour harmoniser vers le haut le montant de la subvention par agent.

Mais cela ne suffit pas ! Peu de salariés et agents publics bénéficient de la possibilité de prendre un repas complet chaud sur leur lieu de travail pour un prix aussi modeste. Profitons de cet avantage Faisons ce qu'il faut pour le conserver !

#### Faisons vivre le restaurant inter administratif. C'est notre bien commun qu'il faut sauvegarder et développer !

**Soutenez l'action intersyndicale en faisant pression sur vos administrations.**



**Aux Directeurs des services de la cité Administrative**

**Objet:** pérennité et développement de l'ARIAT

Messieurs,

Par la présente nous vous sollicitons afin que vous agissiez dans le sens de la sauvegarde et du développement de notre restaurant inter-administratif, pour le présent et pour le futur dans le cadre du projet de nouvelle cité administrative.

L'histoire et les évolutions de ce restaurant le justifient d'autant plus. En effet, nous sommes un certain nombre à avoir connu dans les années 2000 une attaque contre cet acquis social de premier plan. Elle se produisait au détour d'un projet de modification des menus, soit disant à la carte, mais qui augmentait fortement le prix du menu de base tout en portant le risque d'une dégradation de la qualité.

Nous avons connu une forte mobilisation unitaire des syndicats suivis par les personnels et le groupe privé détenteur du marché avait dû renoncer.

Depuis, une évolution majeure et positive que nous saluons est intervenue. Il s'agit de la reprise en régie par l'ARIAT de toutes les prestations avec l'embauche des 13 salariés du groupe ELIOR.

Le résultat positif de cette décision tient sur plusieurs points suivants :

- une embauche des salariés dans des conditions meilleures qu'avec leur ancien employeur (Salaires, conditions sociales, reprise d'ancienneté...)
- une bien meilleure qualité des produits avec les circuits courts privilégiés
- découlant des deux premiers points, une grande qualité des repas et de l'accueil par nos collègues.

À ce jour, les personnels de l'ARIAT qui pour cause de Covid et de poursuite voire d'augmentation du télétravail, voient le nombre de repas chuter fortement et sont légitimement inquiets sur leur devenir.

Nous le savons la capacité maximum est de 800 repas par jour et le point d'équilibre se situe entre 600 et 650 repas, chiffre atteint avant la crise sanitaire. Aujourd'hui nous sommes plutôt entre 250 et 300 repas, ce qui place les finances de l'ARIAT en difficultés possibles à terme si rien n'évolue. Par ailleurs, la chute du nombre de repas et des recettes, les mesures de sécurité impliquent la présence de tous les salariés, ce qui ne permet pas de bénéficier des aides pour l'APLD.

Il faut également souligner l'engagement de l'ARIAT à la sortie du confinement qui a assuré des plateaux repas de qualité mais en assumant que ce service soit à perte, l'intérêt des personnels ayant été privilégié.

**Dans de telles conditions, notre demande est très claire : chaque ministère doit augmenter significativement et de façon pérenne sa participation financière.**

Cette demande est d'autant plus légitime que l'état n'hésite pas à faire ruisseler des milliards pour les grands groupes privés essentiellement et ce, même si ces derniers licencient à tour de bras, comme dans l'aéronautique ou comme le groupe Elior par exemple !

Il serait donc pour le moins incongru et incompréhensible que l'État (nos ministères) qui prône en outre le développement des circuits courts, le développement du bio et du label rouge, ne contribue pas à la sauvegarde et au développement de cet acquis social d'importance pour tous les personnels, qui plus est lorsqu'il connaît une telle évolution en termes de qualité.

Nous vous demandons d'agir rapidement afin que cette participation permette au minimum l'équilibre des finances de l'ARIAT de façon pérenne.

Dans l'attente d'une réponse rapide, aux organisations syndicales de votre Direction, veuillez agréer l'expression de notre haute considération.

**Les organisations syndicales concernées par le périmètre de l'ARIAT**